

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2023**

- Membres afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 15
- Présents : 11
- Absents excusés : Odile ASSELINEAU (pouvoir à Michel PÉPIN), Barbara BRÉHÉRET (pouvoir à Denis PERRIN), Sébastien BRET (pouvoir à Xavier DU GARREAU DE LA MÉCHÉNIÉ), Anthony CÉLÉRIEN (pouvoir à Claude COSTECHAREYRE)
- Secrétaire de séance : Michel THIVOLLE
- Président de séance : Denis PERRIN, 1<sup>er</sup> Adjoint

**Ouverture de la séance à 18 heures 30**

**- Approbation des procès-verbaux (PV) du Conseil Municipaux (CM) des 17 novembre et 15 décembre 2022**

Les PV des CM des 17 novembre et 15 décembre 2022 sont lus par M. Denis PERRIN, 1<sup>er</sup> Adjoint et Président de la séance, et approuvés à l'unanimité des membres présents.

**- Présentation du projet du mur de l'école par le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)**

Les membres du CMJ travaillent sur un projet de rénovation de la fresque du mur d'enceinte de l'école qu'ils présentent à l'assemblée, dont ils requièrent l'approbation.

Le nouveau visuel est un abécédaire agrémenté d'illustrations sur le thème de la scolarité (crayon, équerre, etc.). Le CM se prononce favorablement à ce projet d'un montant de 900 € TTC.

**I. ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES, VIE ECONOMIQUE, TOURISME**

**Ressources Humaines**

*Par M. Denis PERRIN, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge de l'Administration, des Ressources Humaines, de la Vie économique et du Tourisme.*

**- Mise à jour du tableau des emplois**

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au CM de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des emplois du 12 septembre 2022,

Considérant les mouvements de personnel et les mises à jour de certains postes,

Il convient de mettre à jour le tableau des emplois comme suit :

Cadre d'emploi et Grade	Temps de travail hebdomadaire	Observations
<b>Filière administrative</b>		
Adjoint administratif	35 heures	Secrétariat général de mairie
Adjoint administratif	32 heures	Maison des Lettres
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	31 heures	Accueil du secrétariat de mairie et gestion administrative
<b>Filière technique</b>		
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	35 heures	Responsable des services techniques / Temps Partiel Thérapeutique
Adjoint technique	35 heures	CDD / en complément de l'agent en TPT
Adjoint technique	35 heures	En disponibilité depuis mai 2019
Adjoint technique	35 heures	CDD en remplacement de l'agent en disponibilité

Filière scolaire		
Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe	43 heures	Annualisation du temps de travail (35 heures)
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	35 heures 40 minutes	Annualisation du temps de travail (28,27 heures)
Filière culturelle		
Assistant spécialisé de l'enseignement artistique	11 heures 30	CDD
Assistant spécialisé de l'enseignement artistique	3 heures	CDD
Assistant spécialisé de l'enseignement artistique	2 heures	CDD
Assistant spécialisé de l'enseignement artistique	1 heure 30	CDD
Assistant spécialisé de l'enseignement artistique	1 heure	CDD

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

## **II. INTERCOMMUNALITE**

*Par M. Michel THIVOLLE, Conseiller délégué à l'Intercommunalité.*

- Compte-Rendu (CR) du Bureau du 16 janvier 2023
  - Point sur la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Saint-Marcelous (activités périscolaires) ;
  - Point sur le tableau des subventions Agglo 2023 (au profit des associations qui œuvrent dans l'intérêt communautaire) ;
  - Tarification du Palais des Congrès ;
  - Projet Alimentaire Territorial (relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines) ;
  - Point d'étape sur le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) ;
  - Point d'étape sur le Schéma Directeur des Énergies ;
  - Bornage du territoire : ajout d'un visuel Communauté d'Agglomération de Montélimar Agglomération (CAMA) aux entrées des communes du territoire ;
  - Évaluation du groupement de commandes ouvert et permanent sur des familles d'achats.

## **III. FINANCES**

*Par M. Denis PERRIN, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge de l'Administration, des Ressources Humaines, de la Vie économique et du Tourisme.*

- Décision Modificative  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
Vu le budget principal de la commune,  
Vu le déséquilibre du budget généré par la Décision Modificative actée par la délibération n° 67-2022 du 15 décembre 2022,  
Vu le dépassement des crédits budgétisés au chapitre 014 (atténuations de produits) de la section des dépenses de fonctionnement,  
Il est proposé l'ajustement du budget principal de la commune en autorisant les mouvements de crédits comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Compte 60611 (DF)		10 526, 69 €
Compte 10226 (RI)		10 526, 69 €
Compte 60632 (DF)	- 3 068, 00 €	
Compte 739223 (DF)		3 068, 00 €

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

- Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Il est rappelé que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du CM.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la Loi de Finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la CCID en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune dans la limite d'un agent pour notre commune compte tenu de la population puy-saint-martinoise.

Pour que cette nomination puisse avoir lieu, la municipalité doit dresser une liste de 24 noms dans les conditions de l'article 1650 modifié de la Loi n° 2011-1978 du 28 décembre 2011 – art. 44 (V).

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **IV. VIE ASSOCIATIVE, COMMUNICATION, PARTICIPATION CITOYENNE, CULTURE**

*Par M. Claude COSTECHAREYRE, Adjoint en charge de la Commission Vie associative, Communication, Participation citoyenne et Culture.*

##### ***Vie associative***

- Retour sur la réunion des associations du jeudi 12 janvier 2023

En préambule, Aline LANTONNAT, agent du personnel administratif de la commune, a rappelé quelques règles de fonctionnement du secrétariat aux participants : gestion des photocopies, réservation des salles, demandes d'arrêtés, etc.

La municipalité travaille actuellement sur la mise à jour des conventions des associations afin de les unifier, de clarifier les engagements des parties et faire le point sur le matériel et les espaces utilisés. La charte d'engagements réciproques a ainsi été présentée aux participants et une discussion autour d'une mutualisation éventuelle du matériel a été évoquée.

Les élus leur ont par ailleurs remis un guide relatif aux demandes de subventions.

Un état des lieux de la cuisine de la salle des fêtes sera produit dans l'optique de la rafraîchir complètement (chantier organisé entre fin janvier et début février 2023).

##### ***Communication***

- Le bulletin municipal n° 92 est en cours d'impression. La distribution débutera dès lundi 23 janvier 2023.
- La réunion publique annuelle, initialement prévue le 08 décembre 2022 et annulée pour cause de Covid au sein de l'équipe municipale, se déroulera le vendredi 27 janvier 2023 à 18 heures 30 à la salle des fêtes.

##### ***Participation citoyenne***

- Une réunion de concertation sur le réaménagement futur du parc Adèle CLÉMENT aura lieu le samedi 18 février 2023, de 9 heures 30 et 12 heures 30 à la salle des fêtes.

#### **V. SOCIAL, SOLIDARITE, VIE SCOLAIRE, JEUNESSE**

*Par Mme Irène MAURIN, Adjointe en charge du Social, de la Solidarité, de la Vie scolaire et de la Jeunesse.*

##### ***Solidarité***

- La prochaine réunion du CCAS se tiendra le jeudi 26 janvier 2023.

Les points à l'ordre du jour sont : bilan du repas des anciens et organisation d'une matinée « offre de soins » avec le cabinet infirmier et le kinésithérapeute de la commune.

La municipalité propose de grouper cet événement (prévu au 1<sup>er</sup> trimestre 2023) avec la venue du truck SOLIHA (service d'information et de formation mobile pour favoriser le maintien à

domicile dans un logement adapté), et éventuellement une nouvelle formation défibrillateur (2 sessions gratuites avaient été organisées en 2021 à l'attention des Puy-Saint-Martinois).

### **Vie scolaire**

- Participation aux frais de fournitures du maître E  
La commune a décidé de reconduire sa participation financière (40 €) pour l'achat des fournitures du maître E.  
Cette personne, rattachée à l'école de Saint-Gervais-sur-Roubion, intervient à la demande des enseignants afin d'apporter un soutien aux élèves en difficultés en français et en mathématiques.  
Ce poste créé en 2019 par l'Éducation Nationale n'a pas de budget. Il est ainsi demandé aux communes bénéficiaires de ce dispositif de participer à ses frais de fournitures.
- Demande de subvention de l'Amicale Laïque pour la cantine scolaire  
Sujet reporté au prochain CM en l'absence de M. le Maire, qui a assisté à la rencontre avec l'association.
- Le prochain Conseil du RPI aura lieu le lundi 30 janvier 2023.

### **Jeunesse**

- CR du CMJ du vendredi 13 janvier 2023  
Cette réunion portait sur le projet du mur d'enceinte de l'école, la présence des jeunes conseillers aux vœux du Maire, et quelques questions diverses.  
2 grands projets ont été également évoqués :
  - gestion d'une page du bulletin municipal afin de mettre en lumière le rôle et les actions du CMJ,
  - passer une journée à l'Assemblée Nationale.La prochaine réunion du CMJ est fixée au vendredi 24 février 2023.

## **VI. AMENAGEMENT, CADRE DE VIE**

### **Urbanisme**

*Par M. Michel DASPE, Conseiller municipal en charge de l'Urbanisme.*

- Point sur les dossiers en cours
  - 2 Permis de Construire (PC) ont été déposés depuis le début de l'année.
  - Bilan 2022 : Sur les 80 demandes d'urbanisme déposées, on dénombre 34 PC et 46 Déclarations Préalables (DP) dont les décisions ont été les suivantes :

Arrêté favorable	Arrêté défavorable	Accord tacite	En cours d'instruction
51	14	8	7

### **Travaux**

*Par M. Denis PERRIN, 1<sup>er</sup> Adjoint, référent du dossier du Chastelas, et par M. David LAMANDE, Adjoint en charge de l'Aménagement et du Cadre de vie.*

- Point sur le chantier du Chastelas  
Le chantier, balisé et sécurisé, n'a pas subi de dégradation pendant les fêtes.  
L'achèvement des travaux est prévu pour la fin du mois de mars avec la remise en place du Christ en croix et l'installation de la table d'orientation. L'inauguration du site est envisagée pour la mi-avril.
- Point sur la Traverse du village  
Suite à une réunion avec le service départemental des relations avec les collectivités le 12 janvier dernier, la partie qui se situe entre le supermarché et le rond-point de l'Olivier a été isolée du dossier de la tranche 1 pour le présenter au Comité d'Évaluation Technique des Opérations Routières (CETOR) du Département, compétent pour le prendre en charge.
- Le cabinet infirmier demande à la commune de disposer de leurs propres sanitaires, comme le préconise la réglementation, et surtout dans un souci d'accessibilité et de praticité pour les patients.

- Un diagnostic structurel du bâtiment de l'église doit être réalisé suite aux infiltrations d'eau causées par les intempéries de l'automne 2022 et aux diverses fissures constatées. Cette étude peut être subventionnée.
- Les peintures de la cuisine de la salle des fêtes vont être refaites et le mobilier renouvelé.

### **Éolien**

- Une matinée portes-ouvertes sur le projet éolien est organisée le samedi 28 janvier de 9 heures 30 à 12 heures 30 à la salle des fêtes, parallèlement à la diffusion de la Lettre de l'Éolien n°2.

## **VII. QUESTIONS DIVERSES**

### **Élus**

- Un projet d'implantation de toilettes sèches avait été soumis en 2022 à l'assemblée par Xavier DU GARREAU DE LA MÉCHÉNIÉ. Il convient de mener une réflexion globale sur le sujet du fait des différentes orientations envisagées pour le réaménagement du parc Adèle CLÉMENT (devenir des préfabriqués, création d'un four à pain par l'association Libertalia, etc.).
- Vidéoprotection : la municipalité s'interroge sur la mise en place d'un système de vidéosurveillance sur la commune. Un achat groupé avec la CAMA et les communes de Cléon d'Andran et Roynac serait possible.
- Suite aux entretiens annuels du personnel, il convient de réunir la Commission Ressources Humaines pour déterminer les orientations à venir (promotions, formations, etc.). Date à déterminer.
- Le Gouvernement poursuit le Plan « 5000 terrains de sport » qui vise à accompagner le développement de 5000 équipements sportifs de proximité d'ici 2024. Située en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), la commune est prioritaire sur ce dispositif et souhaite présenter un projet de terrain de longue dans le parc Adèle Clément soumis par des administrés.  
Le mail de présentation du plan a été transmis aux associations sportives de la commune.
- Un commerçant itinérant (camion pizza) sollicite une occupation du domaine public pour exercer son activité sur la commune 1 fois par semaine.
  - La municipalité se prononce en faveur de sa requête sous réserve de ne pas concurrencer les restaurateurs puy-saint-martinois. Il lui sera ainsi proposé de s'implanter le mercredi midi.
- François VILLIEN s'interroge sur le salage des voiries en cas de verglas.
  - Des bacs à sel en libre-service dans les rues pentues du centre et le personnel communal procède au salage des rues dès que cela s'avère nécessaire.
- Irène MAURIN demande quand sera rematérialisé le passage piétons entre l'école et le bâtiment du Charivari.
  - David LAMANDE explique que cette période n'est pas opportune pour la réfection des peintures de voirie car le sol est trop humide. Il conviendra d'attendre le printemps pour le faire.
- Claude COSTECHAREYRE rappelle aux élus que la diffusion du bulletin municipal sera lancée dès le lundi 23 janvier 2023 et les invite à récupérer les exemplaires de leur zone au plus tôt. Il soumet l'idée de sous-traiter cette distribution aux services de La Poste.

### **Public**

- Un administré intervient sur divers points :
  1. Il informe que la pizzeria Pierre à Feu, située sur la Place du Champ de Mars, réouvrira ses portes le 09 mars prochain.
  2. Il explique que la mise en place d'un système de vidéosurveillance serait justifiée et argue qu'une tentative de vol de la caisse de l'aire de camping-car ait eu lieu.
  3. Il demande ce qu'il en est de la remise en état des marquages au sol des places de stationnement pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) comme il l'avait suggéré lors de la séance du 17 novembre 2022.
    - Les sols étant trop humides actuellement, ils feront l'objet d'une réfection au même titre que le passage piétons entre l'école et le bâtiment du Charivari lorsque les conditions s'y prêteront.
- Il ajoute qu'il avait été évoqué également l'achat de panneaux de signalisation.
  - Un état des lieux de la signalétique défectueuse ou manquante est en cours avant de procéder à une commande.

4. Il s'insurge de la « coupe à blanc » effectuée autour du cimetière et en demande la justification.
- Pour des raisons évidentes de sécurité, les arbres secs et morts ont été retirés, et un débroussaillage des herbes invasives a été opéré. Les essences présentes ne sont endommagées et de par leur nature repousseront sans entrave.

*La séance est levée à 20 heures 23.*

**Prochaine séance du Conseil Municipal : le jeudi 23 février 2023 à 18 heures 30.**

Approbation du procès-verbal

Le 23/02/2023, à Puy-Saint-Martin

Le Maire,  
Anthony CÉLÉRIEN



Le secrétaire de séance,  
Denis PERRIN

